Image not found or type unknown

Accident service militare

Par **giguet laurent**, le **02/02/2018** à **00:20**

Bonjour,

J'ai eu un accident durant mon service national en 1983 avec de multiples blessures au bassin, enfoncement des cotyles.

Actuellement fonctionnaire territorial. Je me suis fait opérer d'une prothèse de hanche suite aux séquelles de cette accident, je suis a + DE 3 mois d'arrêt de travail. Maintenant, je passe en demi traitement.

Mon employeur (mairie) ne veut pas prendre ça en accident de service et du coup mon salaire est de moitié. Je pense que c'est à l'Etat de prendre ça en charge. La commission du cdg56 m'a refusé mon congé de longue maladie, je suis reconnue RQTH. depuis l'accident de l'armée.

Y a-t-il un article pour défendre mes droits, l'Armée ne veux rien savoir ?

Merci.
cordialement.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2018** à **07:38**

Bonjour,

Je pense que les services de santé aux armées vous ont donné un Certificat médical de constatation et de consolidation ? Est-ce exact ?

Par **giguet laurent**, le **02/02/2018** à **08:43**

bonjour non rien reçu de ça.juste remis "réformé hors guerre" retour au foyer

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés